

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2032

Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2032 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS CADRES ET D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES AVEC DIVERS ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipement de Petite Enfance contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. Cette action en faveur des familles lyonnaises, présente un intérêt communal et participe ainsi à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Ces associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans des conventions.

Lorsque ces conventions arrivent à échéance et si les activités des associations présentent toujours un intérêt communal, il convient de signer de nouvelles conventions.

Celles-ci précisent les conditions d'attribution et rappellent le montant de la subvention de fonctionnement précédemment votés, ainsi que les modalités de mise à disposition de locaux.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention :	valeur locative 3 ^{ème} trimestre 2015 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 2016 (1 ^{ère} tranche) délibération N° 2015/1724 Conseil Municipal du 17 décembre 2015
2^e arrondissement				
Croix Rouge Française	Savoie-Lamartine	Avenant convention occupation temporaire		292 800 €
3^e arrondissement				
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Myrtille	Cadre + occupation temporaire	56 700 €	192 000 €
4^e arrondissement				
Association Familles de Lyon	Popy	Cadre + occupation temporaire	47 790 €	152 000 €

Association Familles de Lyon	Pirouette	Cadre + occupation temporaire	38 000 €	160 000 €
5^e arrondissement				
AGDS	Allix	Cadre + occupation temporaire	87 400 €	194 400 €
ALFA3A	Le Chantoiseau	Cadre + occupation temporaire	27 695 €	90 800 €
Bébés du Vieux Lyon	La Baleine	Cadre + occupation temporaire	55 000 €	199 840 €
8^e arrondissement				
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Andrée Roux	Cadre + occupation temporaire	97 900 €	272 000 €
9^e arrondissement				
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Les Dahlias MC	Cadre + occupation temporaire	20 555 €	64 800 €
L'Ours en Peluche	L'Ours en Peluche	Cadre + occupation temporaire	43 910 €	199 600 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Les conventions cadres et d'occupation susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD